MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

PREPARATEUR - PEINTRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 27 40 01 U11 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 juillet 2017,
sur avis conforme du Conseil général

PREPARATEUR - PEINTRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques de base du préparateur – peintre en carrosserie conformément au profil de qualification tel qu'approuvé par le Gouvernement de la Communauté française, à savoir :

- réparer des dégâts mineurs aux véhicules ;
- placer de nouveaux ensembles de carrosserie :
  - remplacer des ensembles par boulonnage ;
  - remplacer des ensembles par soudage ;
  - remplacer des ensembles par collage ;
- appliquer la technique de soudage, de bouchonnage ;
- déposer, reposer et ajuster divers matériaux d'isolation et d'acoustique par des techniques simples de fixation ;
- déposer, reposer et régler et régler les éléments électriques et accessoires simples.

Les compétences visées dans ce dossier pédagogique s'intègrent dans la filière des métiers de la carrosserie et en constituent une des différentes fonctions.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication,

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - se présenter et donner ses coordonnées ;
  - expliquer sa motivation pour la formation ;
- lire et décoder des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

C.E.B.

3. ACQUIS D4APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

pour les compétences pratiques,

- d'appliquer correctement les différents modes opératoires permettant de présenter une surface en cabine de peinture pour les travaux suivants :
  - lavage,
  - dégraissage,
  - ponçage,
  - jointures, étanchéité,
  - application des enduits ;
- d'assurer l'entretien de premier niveau des différents outillages et appareils ;
- d'utiliser, pour chaque opération, les moyens de protection adéquats ;
- de mettre en œuvre les consignes de sécurité appropriées ;
- de rédiger et d'expliquer le mode opératoire utilisé en s'appuyant sur la documentation mise à sa disposition ;

pour les compétences technologiques et de communication :

- d'expliquer oralement le fonctionnement des appareils courants en employant correctement le vocabulaire technique y afférent ;
- de lire et de reformuler des consignes en justifiant les objectifs poursuivis ;
- d'expliquer comment agir et quand agir devant une situation – problème à résoudre.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision des gestes professionnels,
- de la qualité des comportements en terme de sécurité et d'hygiène : sens de la prévention, vigilance, souci de la protection générale et particulière ;
- de sa capacité à communiquer avec précision :
  - utilisation correcte des termes techniques,
  - en situation orale ou écrite.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable pendant toute la durée de l'unité de formation :

- de comprendre à l'audition les consignes de travail, les données d'un problème technique et/ ou de sécurité ;
- de consulter des documents de référence courants et y rechercher des informations pertinentes (produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
- d'expliquer, oralement ou par écrit, les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;
- de noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan sur une fiche ;
- de s'exprimer en utilisant le vocabulaire technique usuel ;
- d'utiliser correctement des termes tels que matériel, matière, métaux, assemblage, formage, soudage, soudure, collages, outillage, raccordement, poste et aire de travail, … ;
- de préparer, vérifier avant usage et entretenir l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- vérifier la conformité du matériel à utiliser et en effectuer l'entretien de premier niveau ;
- de répondre à des questions sur le « comment agir » et le « quand agir » ;
- de mettre en œuvre une réflexion technique sur une activité qu'il entreprend : objectifs, méthodes et résultats.

4.1 en technologie de la carrosserie : peinture

l'étudiant sera capable, tout au long des activités d'enseignement,

pour les règles de sécurité,

- de reconnaître les produits dangereux (acides, solvants, peintures,…) : lire les étiquettes, les fiches techniques, les pictogrammes ;
- d'identifier les précautions à prendre pour leur manipulation, leur stockage, leur tri (gestion des déchets solides et liquides) et pour la protection des accidents, notamment pour :
  - les voies respiratoires (masque anti-poussière, masque de peinture),
  - les pieds, utiliser les chaussures de travail,
  - les yeux,
  - les oreilles,
  - la tête,
  - les mains (gants, crème) ;
- d'identifier le système d'organisation d'un atelier de peinture et en expliquer :
  - le fonctionnement d'une zone de préparation : filtres, aspiration, éclairage,
  - le mode de rangement des divers produits et les normes à respecter,
  - les travaux qui y sont effectués et ceux qui ne peuvent y être effectués ;
- d'identifier des produits de lavage, de finition :

- les produits (détergents) les plus appropriés, y compris leur dosage en tenant compte des instructions des fabricants pour le lavage manuel et avec nettoyeur haute pression,
- les produits de finition,
- les produits spécifiques à l'entretien et la protection de la carrosserie, des aluminiums, des éléments chromés, des matériaux composites ;

- d'expliquer le fonctionnement et les précautions à prendre pour utiliser le pistolet soufflant et aspirant pour le dépoussiérage ;
- d'expliquer :
  - les différentes techniques (mise à nu, sablage, ponçage par dégradé),
  - le fonctionnement des machines à poncer ;

pour la préparation à la peinture,

- d'expliquer :
  - les techniques de jointure et d'étanchéité,
  - le fonctionnement des outils mis à sa disposition pour les appliquer (pompe à cartouche),
  - les différents mastics et leurs méthodes d'application.

4.2 en travaux pratiques de carrosserie - peinture,

l'étudiant sera capable,

en fonction de l'organisation du travail à l'atelier et des différentes situations de travail qu'il est amené à mettre en œuvre (décapage, ponçage, enduire, …) sous la responsabilité du chargé de cours, les consignes de travail lui étant communiquées oralement ou par écrit (fiches de travail, modes opératoires),

- de stocker les produits dangereux en respectant les normes en vigueur ;
- de trier et stocker de manière adéquate les déchets (solides, liquides) ;
- de respecter les normes de sécurité spécifiques dans les zones dangereuses ;
- d'utiliser les moyens de protection adéquats en fonction des outillages et des tâches à risques à effectuer et des produits à manipuler ;
- de travailler dans les zones adéquates ;
- de remettre en ordre et d'entretenir la zone de préparation : nettoyage des sols, des postes de travail, entretien du petit outillage ;
- de signaler tout dysfonctionnement apparent des différents équipements et pièces d'une zone de préparation :
  - filtres,
  - aspiration,
  - éclairage ;
- d'assurer le lavage sur véhicule avant intervention et avant remise à la clientèle :
  - préparer le poste de travail : choisir les produits en fonction du type de lavage à effectuer, de l'état du véhicule, du degré de finition demandé ;
  - utiliser le matériel mis à sa disposition ;
  - laver les diverses surfaces en tenant compte des protections nécessaires ;

- de préparer le véhicule avant peinture :
  - démonter la pièce à traiter s'il y a lieu selon les méthodes de travail les plus adéquates :
    - déposer et reposer les accessoires sensibles à la température et ceux entravant le déroulement des travaux de peinture ;
    - prendre les précautions de mise en sécurité d'éléments électroniques (déconnecter, déposer, isoler) ;

  pour le ponçage, le dégraissage, le nettoyage, … avant le traitement de premier niveau :
  - reconnaître et appliquer :
    - les différents types de papiers abrasifs (granulométrie) au ponçage,
    - les principaux produits dégraissants en tôlerie,
    - les types de traitements des tôles selon la catégorie des produits utilisés en carrosserie :
      - les acides de base,
      - les solvants,
      - les durcisseurs (utilisation lors de l'application de l'enduit) ;
    - les différents types de techniques et de produits pour dégraisser les parties à travailler ;

  pour la protection du véhicule :
  - appliquer les techniques de marouflage et expliquer leur utilité en matière de protection :
    - ruban adhésif de papier,
    - ruban adhésif synthétique,
    - feuille plastique,
    - papier de masquage,
    - cordon en mousse autocollant,
    - ruban de masquage joint de pare-brise,
    - … ;
- de préparer la surface à traiter :
  - appliquer correctement les matières en fonction du fond à traiter ;
  - délimiter les surfaces à traiter ;
  - apprécier la qualité des couches de base et l'état des surfaces à traiter (vernies, non vernies, faibles acryliques, …) :
    - identifier les nouvelles et anciennes peintures par l'emploi d'un diluant, d'un abrasif ;
    - déterminer la nature de la base au moyen d'un test (réactions visibles) ;

- de rectifier les assemblages soudés, boulonnés et les surfaces traitées (meulage, limage) et appliquer différentes techniques de jointure et d'étanchéité :
  - appliquer le mode opératoire ;
  - choisir l'outillage approprié ;
  - appliquer les techniques de jointure et d'étanchéité ;
  - utiliser une pompe à cartouche (manuelle et pneumatique) ;
  - appliquer les différents mastics d'étanchéité tels que :
    - les mastics sealer à la brosse,
    - les mastics polyuréthannes spécifiques, de différentes couleurs,
    - les panneaux d'insonorisation,
    - les produits de projection pour les planchers, les raccords de soudure, les bas de caisse, … ;
- de dégraisser les parties à travailler et poncer les parties à peindre :

- utiliser les différents types de techniques et produits pour dégraisser les parties à travailler :
  - matières synthétiques,
  - dégraisseur moins agressif,
  - dégraisseur plus agressif ;
- appliquer les techniques de dépoussiérage selon la méthode adéquate en fonction de la surface à traiter (souffler, utilisation de tissus) ;
- utiliser le pistolet soufflant et aspirant ;
- appliquer un mode opératoire en tenant compte des consignes du fabricant ou qui lui sont communiquées :
  - choisir le matériel de ponçage le plus adapté à la surface à traiter,
  - choisir la granulométrie en fonction de la progression des opérations de ponçage à sec ou à l'eau ;
- appliquer les différentes techniques (mise à nu, sablage, ponçage par dégradé) de préparation des parties abîmées :
  - utiliser correctement les différents types de machines à poncer,
  - utiliser les différents plateaux en fonction de la dureté de leur support ;
- appliquer les couches de base et les différents enduits (manuels ou pistolables) y compris la technique du dosage ;
- préparer les parties à enduire et appliquer les enduits spécifiques aux types de support de base tels que : aluminium, galvanisé.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

La constitution du groupe respectera les normes de sécurité prévues dans les ateliers (code du bien-être au travail) et un étudiant par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de la carrosserie : peinture	CT	J	24
Travaux pratiques carrosserie, peinture	PP	C	168
7.2. Part d'autonomie		P	48
Total des périodes			240